# **BULLETIN MUNICIPAL**



www.lachapellesaintremy.fr N°16

#### **SOMMAIRE**

- 3 Le mot du maire
- 5 Le conseil municipal
- 6 Les commissions, le budget
- 7 Les agents municipaux
- 8 L'école Henri Matisse, La cantine
- 9 L'accueil périscolaire, les assistantes maternelles
- 10 Nos élus et nos représentants, Le service jeunesse de Tuffé
- 11 Les associations
- 13 Le point Lecture
- 14 Les entreprises capellorémyennes
- 16 La communauté de communes de l'Huisne Sarthoise
- 18 Pays du Perche Sarthois
- 21 Le SYVALORM
- 23 Les démarches administratives
- 25 L'état civil
- 26 Environnement
- 27 Le concours de fleurissement
- 28 Tarifs location salle des fêtes
- 29 Informations diverses
- 30 La mission locale
- 31 Maisons fissurées
- 32 Informations pratiques

#### LE MOT DU MAIRE:

Chers Capellorémyens, c'est toujours un plaisir pour moi de vous écrire ces quelques lignes sur l'année passée et sur les évènements et projets qui touchent notre commune, notre village.

Au sein du conseil municipal, malgré la démission de Marina CADILLON en tant qu'adjointe et le départ de Véronique PIOGÉ conseillère, chaque commission œuvre pour le bien être de chacun au sein de la commune.



La cantine a toujours manqué de place pour les enfants, c'est pourquoi nous avons fait une extension à ce bâtiment, chose qui s'est avérée moins simple et plus onéreuse que prévue.

Les enfants pourront profiter de cet espace fin janvier. À la même date, le raccordement de l'éclairage public se fera rue des Bleuets suite à l'enfouissement des réseaux. Merci aux riverains pour leur patience et leur compréhension.

Toujours dans un souci de confort pour nos enfants de la Chapelle Saint Rémy, nous avons fait l'acquisition de l'ancien presbytère, grâce à l'EPFL (Etablissement public foncier local, Mayenne Sarthe), avec pour projet une réhabilitation pour un futur accueil périscolaire (si besoin) ou autre service.

Le lotissement, cela fait 2 à 3 ans que je vous en parle mais cette fois-ci, le début des travaux est prévu pour début janvier 2023.

Le fleurissement a toujours été très important pour nous, merci à ceux qui participent au concours. Cette année des jardinières ont été faites sur le parking du cimetière et fleuries à l'aide des élus du Conseil Municipal Jeunes plus connu sous le sigle CMJ, qui a été mis en place en Janvier 2022 et renouvelé en novembre 2022 pour de nouveaux jeunes élus. On se retrouve 1 mercredi par mois selon leurs projets et actions (nettoyage des cabanons à l'école, vente de Muguet, fête de la commune, Magie de Noël, soirée jeunes...).

Cette année nous avons eu le privilège d'être invités au Sénat le 31/08/2022. Ces jeunes sont moteurs ; motivés, merci à eux.

Merci aussi à toutes les associations car rien n'est plus chaleureux que toutes les manifestations qu'elles organisent et que l'on a plaisir à partager (fête de la commune, bric à brac, Magie de Noël, animation Téléthon, Kermesse, soirée et autres).

Merci à vous artisans, commerçants, entreprises, micro-entreprises, agriculteurs qui donnent de la vie à notre commune.

Cette année, l'USCR a pu fêter les 80 ans du club, merci encore à Mr LHUITS André pour son don au club. Deux plaques ont été posé sur le vestiaire en souvenir du Président fondateur Paul LHUITS et Achille MESTAIL Président le plus longtemps en fonction.

Nous avons à cœur de communiquer avec vous que ce soit de façon habituelle (Bulletin Mensuel, courrier boites aux lettres) ou ponctuelle (Panneau ou Facebook), les gens de la commission ont travaillé sur un logo propre à notre commune que vous avez en couverture de notre Bulletin.

Il a été fait à l'image de notre village, simple, clair sans chichi.

La commune a une économie saine mais comme vous le savez, la situation n'est pas simple. Nous essayons au maximum de gérer au mieux.

A l'accueil vous avez aussi le plaisir de voir Camille depuis septembre, elle est en apprentissage (bac pro Métiers de l'accueil) pour 2 ans pour aider Nathalie BLOT qui est en mi-temps thérapeutique et Béatrice BOUCHER.

Nous souhaitons une excellente retraite à Catherine, remplacée par Julie et Françoise. Dimitri nous a quitté pour une autre commune, les travaux extérieurs et entretiens sont effectués par Lionel, Philippe et Arnaud en mi-temps thérapeutique pour l'instant.

Coralie et Delphine accompagnent nos enfants en TPS, PS, MS et GS. Charlène intervient sur le centre de loisirs de Tuffé, la salle des fêtes et ménages des écoles.

Nous comptons actuellement 5 classes sur les 2 sites scolaires environs 95 enfants les effectifs baissent, le lotissement pourra peut-être nous apporter un peu de souplesse sur l'année à venir.

Bien évidement je ne peux pas vous laisser sans avoir une tendre pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittées.

2023 sera je l'espère une année positive où le respect de chacun sera là (trop d'incivilité sont à déplorer) et que le bien vivre à la Chapelle sera toujours notre maitre-mot.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2023, santé, bonheur et joie.



# **LE CONSEIL MUNICIPAL:**



Dominique ÉDON Maire



Sigrid GUÉHO 1<sup>ère</sup> Adjointe



Christophe LAMY 2<sup>ème</sup> Adjoint



Michel LEBORRE 3<sup>ème</sup> Adjoint



Marina CADILLON



Lydie COUSINARD





Martine GUILLARD Christelle LE CAIGNARD



Aurélie LEBORGNE



Lucie LENOIR



Pierre MORING



Xavier RIOUL



Jérôme SOUVRAY

#### **LES COMMISSIONS:**

<u>Commission finances</u>: Michel LEBORRE, Sigrid GUÉHO, Christophe LAMY, Marina CADILLON et Jérôme SOUVRAY.

<u>Commission Appels d'offres, travaux, voirie et assainissement</u> : Sigrid GUÉHO, Michel LEBORRE, Marina CADILLON, Lydie COUSINARD, Xavier RIOUL et Christelle LE CAIGNARD.

<u>Commission Agents communaux</u>: Michel LEBORRE, Sigrid GUÉHO, Christophe LAMY, Marina CADILLON, Aurélie LEBORGNE, Christelle LE CAIGNARD et Martine GUILLARD.

<u>Commission action sociale</u>: Marina CADILLON, Christophe LAMY, Lydie COUSINARD, Martine GUILLARD, Christelle LE CAIGNARD, Lucie LENOIR, Sarah BESNIER, Annick CHAUSSÉE, Patrice CABARET, Élisabeth COURTIN et Claude MARAIS.

<u>Commission enseignement cantine</u>: Sigrid GHÉHO, Christophe LAMY, Christelle LE CAIGNARD, Lydie COUSINARD, Aurélie LEBORGNE, Lucie LENOIR, Jérôme SOUVRAY et Martine GUILLARD.

<u>Commission fêtes, vie associative, jeunesse et sports</u>: Dominique ÉDON, Sigrid GUÉHO, Lydie COUSINARD, Aurélie LEBORGNE, Lucie LENOIR, Xavier RIOUL, Jérôme SOUVRAY et Pierre MORING.

<u>Commission communication</u>: Christophe LAMY, Marina CADILLON, Xavier RIOUL, Lucie LENOIR, Christelle LE CAIGNARD et Martine GUILLARD.

<u>Commission fleurissement, environnement et cimetière</u>: Christophe LAMY, Marina CADILLON, Martine GUILLARD, Christelle LE CAIGNARD, Lydie COUSINARD, Pierre MORING, Lucie LENOIR et Xavier RIOUL.

#### **LE BUDGET:**

Le compte administratif représente les dépenses et recettes réelles effectuées par la commune en 2022.

La situation est arrêtée au 31 décembre 2022

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### LES DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	238 863,07 €
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	320 131,12 €
014	ATTENUATIONS DES PRODUITS	21 050,00 €
042	AMORTISSEMENTS	4 285,20 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 829,20 €
66	CHARGES FINANCIERES	11 007,28 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 330,00 €
		850 495,87 €

# LES RECETTES

RÉSULTAT REPORTÉ	448 704,86 €				
ATTENUATIONS DES CHARGES	29 219,64 €				
PRODUITS DES SERVICES	63 680,31 €				
IMPÔTS ET TAXES	377 741,57 €				
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	167 998,41 €				
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 791,17 €				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 253,15 €				
	ATTENUATIONS DES CHARGES PRODUITS DES SERVICES IMPÔTS ET TAXES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				

#### 1 120 389,11 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### LES DEPENSES

001	RSULTAT REPORTÉ	101 244,14 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 160,00 €
16	EMPRUNTS	29 248,27 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 888,52 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 394,44 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	188 735,72 €
	·	343 671,09 €

#### LES RECETTES

040	AMORTISSEMENTS	4 285,20 €
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 160,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	44 684,48 €
1068	AFFECTATION DU RESULTAT N -1	161 032,14 €
13	SUBVENTIONS	12 600,00 €

224 761,82 €

#### **LES AGENTS MUNICIPAUX:**



Béatrice BOUCHER Secrétaire de mairie



Nathalie BLOT Agent d'accueil



Lionel BOBET Agent technique



Julie GAULIN Agent d'animation



Philippe HARDOUIN
Agent technique



Delphine INGLIN ATSEM



Arnaud PIOGER Agent technique



Françoise RAPICAULT Agent de service polyvalent



Camille RET Apprentie en Bac Pro métiers de l'accueil



Charlène SEGOUIN Agent de service



Coralie THOMAS ATSEM

#### L'ÉCOLE HENRI MATISSE :

L'école Henri Matisse compte 5 classes, 94 élèves y sont répartis de la façon suivante :

Toute petite section / Petite section / Moyenne section : 16 élèves

Grande section / CP: 20 élèves

CP / CE1: 21 élèves CE2 / CM1: 19 élèves CM1/ CM2: 18 élèves

# Les enseignantes :

Agnès GAUTIER (directrice) et Axelle LOYAU TPS / PS / MS, assistées de Coralie THOMAS (ATSEM). Stéphanie AUBIN et Justine PELOIS GS / CP, assistées par Delphine INGLIN (ATSEM).

Audrey PICARD, CP / CE1.

Angélique ANATOLE, CE2 / CM1. Béatrice GUESNAY, CM1 / CM2.

Les parents élus au conseil d'école : Yohann LE GUILLAN, Florie PATAULT et Delphine PICHON.

Les familles désirant inscrire un enfant en TPS ou PS à la rentrée de septembre 2023 doivent se faire connaître le plus tôt possible auprès de la directrice Mme Agnès GAUTIER au 09 77 97 25 10.





#### LA CANTINE:

Environ 80 élèves mangent à la cantine chaque jour, deux services sont effectués par nos agents. La mairie a fait le choix de faire appel à un prestataire pour préparer les repas sur place. C'est l'entreprise Bretagne saveurs qui a répondu à notre proposition. Bretagne saveurs travaille principalement avec des produits frais et locaux. Le chef cuisinier, salarié de Bretagne saveurs, **confectionne les repas sur place**. C'est une **cuisine traditionnelle**, il ne s'agit en aucun cas d'un « marchand de soupe » ou de plateaux repas...

Nombre de repas 2021/2022 : 9808

Prix du repas (au 01/01/2023) : 3,80€

Coût du repas pour la collectivité : 8,61€ soit 73%

Part d'impayés dans le coût de revient : 0,23€



#### L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Horaires: Le matin de 7h00 à 8h50, le soir de 16h45 à 18h30. L'accueil périscolaire se situe dans la salle de motricité de l'école maternelle. L'entrée s'effectue par le fond du parking de l'école (portail des livraisons de la cantine et actuellement par le portail de devant pour les travaux) et permet ainsi un accès sécurisé pour les enfants.

Une cinquantaine d'enfants sont inscrits à l'accueil périscolaire, ils sont encadrés par Julie GAULIN.

Un règlement est distribué à chaque inscription, il est consultable sur le site de la mairie.

Renseignements : 06 26 68 43 69 ou www.lachapellesaintremy.fr (Rubrique « La vie communale », « Ecole et jeunes » puis « Accueil périscolaire »)

Tarifs (au 1<sup>er</sup> janvier 2023): Quotient familial entre 0 et 1000€, 0,35 € le quart d'heure

Quotient familial supérieur à 1000€, 0,40 € le quart d'heure

Pénalité de retard : Tout retard sera facturé, 2,20 € et 2,60 € (voir quotient) par quart d'heure supplémentaire.





#### **LES ASSISTANTES MATERNELLES:**

NOM PRÉNOM	adresse	tél
Mme ALINAT Elodie	8 Lotissement la Verrie	06 70 49 34 65
Mme AURIAU Katia	10 Impasse des Lilas	02 43 60 06 38
Mme YVON Corinne	3 rue des Bleuets	02 43 60 16 47 ou 06 76 52 10 29
Mme GUILLARD Martine	244 Rue des Violettes	06 24 49 38 05
Mme JEANNIN Nathalie	833 Rue des coquelicots	02 43 93 19 71
Mme JODEAU Bénédicte	19 rue des Cyclamens	02 43 71 14 47
Mme LELOUP Pauline	3 rue des Cyclamens	06 82 58 79 31
Mme PAULIN Valérie	64 rue des Lilas	02 43 93 71 86
Mme RACOUPEAU Isabelle	108 rue des Lilas	02 44 32 15 78

#### **NOS ÉLUS ET NOS REPRÉSENTANTS:**

**Sénateurs :** M. Jean-Pierre VOGEL, M. Thierry COZIC et M. Louis-Jean DE NICOLAY.

Député: M. Jean Carles GRELIER.

Préfet de la Sarthe : M. Emmanuel AUBRY.

Sous-Préfet arrondissement de Mamers : Mr Olivier COMPAIN.

Conseillers départementaux : Mme Marie-Thérèse LEROUX et M. Jean Carles GRELIER.

**Conseiller régional** : M. Didier REVEAU.

Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise : M. Didier REVEAU.

Pays du Perche sarthois : Président, M. Pierre CRUCHET.

#### LE SERVICE JEUNESSE DE TUFFE :

Cette structure gère le centre de loisirs, elle propose des séjours ainsi que des animations auxquelles peuvent participer vos enfants. La commune bénéficie d'un tarif particulier encadré par le CEJ (contrat enfance jeunesse) de la CAF. Au début de l'année 2023, ce CEJ deviendra une convention territoriale globale.

**Responsable Laurent GOUPIL**, Passage de la station à Tuffé (Passage qui mène à la station d'épuration et qui contourne l'école Fernand Loriot). Tel : 02 43 93 97 60 ou 06 71 23 62 14 Mail : <a href="mailto:tuffe.service-jeunesse@orange.fr">tuffe.service-jeunesse@orange.fr</a>

Le local jeunes: Animé par Sandra JANVIER, 06 09 20 03 83, 2 passage de la gare à Tuffé.

Horaires d'ouverture :

Mercredi et samedi : 14 h – 18 h (hors périodes vacances scolaires).

Vendredi soir : atelier Hip Hop à partir de 18h45 à 20h15, encadré par un danseur professionnel.

Les mercredis : L'accueil est ouvert de 7h15 à 18h30. Plusieurs formules sont possibles : À la journée avec le déjeuner et le goûter, à la demi-journée, à la séance ou à la période. Les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h45 et être récupérés à partir de 16h30.

Les plaquettes d'informations ainsi que les fiches d'inscription sont consultables sur le site de la mairie de Tuffé : <a href="http://www.tuffe.fr/service-jeunesse/">http://www.tuffe.fr/service-jeunesse/</a>

N'hésitez pas à consulter la page Facebook « Espace jeunesse Tuffé ».

# **LES ASSOCIATIONS:**

ACCR	Présidente : Julie GOSNET Trésorière : Isabelle PASTEAU Secrétaire : Patrice GUITTET	
ACPG CATM STO	Président : Bernard JARRIER Vice-président : Roger COULON Trésorier / Secrétaire : Daniel ROMAGNE	
AGIR ENSEMBLE POUR GABIN	Président : Ludovic LEBERT Trésorière : Christine LEBERT Secrétaire : Loïc LEBERT	
AMICALE DES BOULISTES	Président : Joël BOBET Vice-président : André BARRA Trésorier : Maurice RAYER Trésorier adjoint : Jacky LOISON Secrétaire : Alain GUYOT Secrétaire adjointe : Ginette CABARET	
COMITE DES FETES	Présidente : Sylvie LALLIER Vice-présidente : Claudine BROSSARD Trésorier : Marcel BLOT Trésorier adjoint : Frédéric COCHEREAU Secrétaire : Cédric LALLIER	

# Président : Denis LEHOUX Président-adjoint : Patrick MARIOLAN Trésorière : Françoise **GENERATIONS BELLAMY** <del>3</del>énérations **MOUVEMENT** Trésorier adjoint : Michel ouvement **GASNIER** Secrétaire : Martine CONTE Les Aînés Ruraux Secrétaire adjointe : Josseline LABROGERE Président : Grégory **BRUNNER** Vice-présidente : Mathilde VERITE Secrétaire : Pauline BOBET Secrétaires adjointes : L'ÎLE DES Mélanie CHAMBRIER et **ENFANTS** Aurélie DESILE Trésorière : Stéphanie JARRIE **MESNAGE** Trésorier adjoint : Yohann LE GUILLAN Présidente : Corinne YVON Vice-présidente : Julia GELIN **MOVE GAMES** Trésorier : Baptiste VERITE Trésorier adjoint : Jérôme **FRIENDS SOUVRAY** Secrétaire : Alexandre **EDON** Président : Franck **VERHAEGHE MOTO CLUB** Vice-président : **RENEGAT** Thierry CHAMPFAILLY Trésorier : Gérard LEPARC

_			
	PELE MELE	Présidente : Nadège JARRIER Vice-présidente : Elisabeth COURTIN Trésorière : Claudine GUITTET Secrétaire : Françoise CLOUS	
	USCR	Président : Arnaud PIOGER Vice-présidents : André- Pierre GUITTET et Guillaume LEVILLAIN Trésorière : Céline AVIGNON Trésorière adjointe : Nathalie GERVAIS Secrétaire : Gérôme LENOIR Secrétaire adjoint : Corentin BURIN	
	WILD CARPASSION	Président : Nicolas GRUEL Vice-président : Nicolas CORMIER Secrétaire : Jérémy GAUQUELIN Trésorier : Johann BRUNET	

#### **LE POINT LECTURE:**

Les inscriptions et les prêts sont totalement gratuits, n'hésitez pas à venir consulter et emprunter des ouvrages. Plein de nouveautés en rayon depuis le début de l'année.

#### **Horaires**

Lundi de 18 h à 19h, mercredi de 10h à 12h, Jeudi de 16h30 à 17h30 et Samedi de 11h à 12h

**Adresse:** 5 rue des lilas / 02 43 93 45 67

**Courriel:** pointlecture.lachapellestremy@laposte.net

**Responsables:** Elisabeth COURTIN et Christophe LAMY

**Bénévoles :** Priscillia GACHET, Catherine LISSY, Déborah POURRIOT LE CHEVALIER, Géraldine PHILIPPE et

Lydie COUSINARD.



# **LES ENTREPRISES CAPELLOREMYENNES:**

Nom de la société	Type d'activité	Gérant	Adresse	Contact			
	SERVICES – DECO – BIEN-ÊTRE						
Frédéric DELANGLE	Gestion de patrimoine	Frédéric DELANGLE	1983 Rue des Mimosas Le vieux Moulin du Fleuret	06 03 53 14 25 f.delangle@fdci.fr			
Honeys bulls	Elevage canin	Fabienne VACHE	29 bis rue des Cyclamens	02 43 71 82 05 honeysbulls@wanadoo.fr			
AZZA	Animatrice de Scrapbooking	Nadège JARRIER	8 rue des Dahlias	06 76 14 22 86 jarriernadege@gmail.com			
Valérie Lamy H2O at home	Vente de produits écologiques	Valérie LAMY	58 rue des Lilas	06 20 59 27 66 vdlamy@gmail.com			
Les écuries des Pâtis	Centre équestre	Marc GIRARD	391 Rue des Dahlias Les Pâtis	06 51 60 54 13 marc@lesecuriesdespatis.fr			
Gîte le Fleuret	Hébergement	LESASSIER / LE CAIGNARD	1994 Rue des Mimosas Fleuret	06 80 72 46 51 christellelecaignard@gmail.com			
JP Software	Informatique	Jérôme PAULIN	64 rue des Lilas	06 01 49 30 73			
M'elle décors	Relooking meubles, conseil en aménagement	Mélanie	62 rue des Lilas	07 86 66 63 36 melledecors@gmail.com			
Infiniment zen Access bars	Massage, antistress	Sandra BLUTEAU	Rue des Cyclamens	06 73 41 48 38 contact.infiniment.zen@gmail.com			
Community manager	Présence sur le web	David MASSEROT	Rue des Lilas	06 76 47 76 82 contact@davidmasserot.fr			
Laëtitia LEQUERTIER	Sophrologie	Laëtitia LEQUERTIER	54 rue des Lilas Le Bordage	06 04 41 30 05 laetitia.sophrotherapeute@gmail.com			

	AGRICULTURE					
Damien AVIGNON et Nathalie GERVAIS	Elevage de bovins et poules pondeuses de Loué	AVIGNON DAMIEN et GERVAIS Nathalie	2139 Rue des Coquelicots Le Moulin d'Ogère			
GAEC du Grand Vau	Elevage de bovins et cultures	CABARET Sylvain, Jean-Marc et Christine	1433 Rue des Pétunias Les Grands Vaux	02 43 76 81 16		
GAEC de la Petite Fortune	Elevage de bovins, élevage avicole et cultures	CABARET Patrice et Evelyne	750 Rue des Dahlias La Cruchetterie			
COHIN Jérôme	Elevage de bovins et cultures	COHIN Jérôme	2385 rue des Camélias La Raterie	02 43 82 25 19		
DREUX Guillaume	Cultures	DREUX Guillaume	125 Rue des Camélias La Maison Neuve			
RICHARD Stéphane	Cultures	RICHARD Stéphane	3376 Rue des Mimosas Les Petits Vaux	02 43 89 93 17		
EARL ROTTIER	Elevage de volailles de Loué et cultures	ROTTIER Olivier et Corinne	2144 Rue des Mimosas La Grande Métairie	02 43 71 81 98		
CABARET Sébastien	Cultures	CABARET Sébastien	1424 Rue des Coquelicots Les Nèleries	06 49 28 77 28		
EIRL Les Etalons LAURENT	Elevage de percherons	LAURENT Romain et Dorianne	3325 Rue des Dahlias Les Vaupilois	06 22 24 87 01 06 73 25 23 55 laurent.doriane@orange.fr		

Nom de la société	Type d'activité	Gérant	Adresse	Contact			
	COMMERCES ET COIFFEURS						
Boulangerie BRAULT	Boulangerie	BRAULT Clarisse	8 rue du Centre	02 43 93 46 13			
	Pâtisserie	et Mickaël					
Epicerie, bar, tabac	Bar, tabac,	COCHEREAU	2 place de l'Eglise	02 43 93 46 09			
COCHEREAU	épicerie	Stéphanie	2 place de l'Eglise	steph.fred@hotmail.fr			
Coiffure attitude	Coiffeur	AVIGNON	10 rue du Centre	02 43 71 09 51			
confare attitude		Laurence		02 43 71 03 31			
				02 43 93 83 78			
Coiffeur à domicile	Coiffeur	RAGOT Katia	6 Rue des Bleuets	06 25 92 01 40			
				aurelienragot@wanadoo.fr			
Caiffann à danaiaile	0 :55	CARRER III		07 69 68 78 51			
Coiffeur à domicile	Coiffeur	CARRE Prescillia		prescillia.coiffure@gmail.com			

ENTREPRISES						
ETA CABARET	Travaux agricoles	CABARET Sébastien	750 Rue des Dahlias La Cruchetterie	06 49 28 77 28 earlcabaret@orange.fr		
SCIERIE	Scierie	HARDY Marc	Rue des Dahlias Le Pâtis	02 43 93 46 07 scierie.girard@wanadoo.fr		
SARL FOUQUET	Travaux publics, terrassements, aménagements	Mr TIVAUX	35 rue des Bleuets	02 43 93 46 17 sarlfouquet@wanadoo.fr		
GRIMPEUR, ELAGUEUR	Grimpeur élagueur, entretien et création paysagère	MONTAROU Kieran	1633 Rue des Lilas Salvert	06 51 96 41 66 m.kieranmontarou@gmail.com		
SARL Transports COUTARD	Transports	COUTARD Mickaël	Lotissement la Verrie	06 50 06 90 48 transports.coutard@orange.fr		

ARTISANAT						
MC METALLERIE	Métallerie	CHAMPFAILLY Mickaël	532 Rue des Orchidées L'Ormeau	06 60 19 07 76 mc.metallerie@gmail.com		
MC SABLAGE	Sablage	CADILLON Marina	532 Rue des Orchidées L'Ormeau	06 26 93 32 83 mc.sablage@gmail.com		
GUILLARD MACONNERIE	Maçonnerie	GUILLARD Olivier	244 Rue des Violettes Grand Bois	06 85 05 41 08		
LAINE CARRELEUR	Carreleur	LAINE Gilles	37 rue des Cyclamens	02 43 71 17 04 gilles.laine-la-chapelle@orange.fr		
LEPAGE	Plaquiste, jointeur	LEPAGE David	2111 Rue des Dahlias La Guerche	06 32 53 28 75 david.lepage@orange.fr		
MANU 72	Multi-service	COURTOIS Emmanuel	32 rue des Lilas	02 44 53 11 40 06 73 84 35 06 multiservicemanu72@gmail.com		
Phil'Multi-Fonctions 72	Jardinage, rénovations intérieurs, petite maçonnerie	ALINAT Philipe	8 Lotissement La Verrie	06 87 12 08 41 phil.multifonctions@gmail.com		

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE :**

Les travaux du futur centre aquatique ont démarré: Le chantier du futur centre aquatique a démarré mi-octobre 2022. La nouvelle infrastructure sportive se situera sur le site de l'ancienne piscine découverte, dans le parc Georges Desnos à La Ferté-Bernard. La phase initiale des travaux consiste à préparer le chantier; il s'agit de procéder à la démolition et au désamiantage du bâtiment existant puis au terrassement du site pour faciliter les interventions des différentes entreprises. Les premières pierres du futur centre aquatique seront posées début 2023 pour une livraison au cours de l'automne 2024. Le centre aquatique, d'une capacité d'accueil de 615 personnes, se composera d'un bassin sportif de 25 mètres sur 12,5 mètres, d'une pataugeoire de 40 m² et d'un bassin multifonction de 240 m². Découvrable en été grâce à un toit escamotable, ce dernier sera aussi agrémenté de plusieurs prestations comme un couloir de marche, des plaques à bulles et des jets de massage. Solarium, douches et lits massant, hammam, sauna et grotte de sel attendront les visiteurs dans l'espace bien-être. Plage végétale et aire de jeux d'eau trouveront quant à elles leur place à l'extérieur du site. L'infrastructure sera complétée par l'aménagement d'un parking de 100 places et végétalisé grâce à la plantation de 58 arbres.

#### Financement:

Budget prévisionnel des travaux : 13 493 998 € HT

#### Subventions:

#### - Etat:

Centre National de Développement du Sport : 650 000 € Dotation d'équipement des territoires ruraux : 500 000 € Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 1 000 000 €

#### - Région :

Contrats Territoires-Région 2020 : 1 601 584 €

#### - Département :

Programme moyens et grands équipements sportifs : 70 000 €

Fonds de Relance Territoires : 178 172 €

France services: Le service public au cœur du territoire. Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives? Vous rencontrez des difficultés avec internet? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner. Avec ses 4 antennes « France Services » basées à Montmirail, Le Luart, Tuffé-Val-de-la-Chéronne et La Chapelle-du-Bois, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise permet aux habitants d'être aidés dans leurs démarches administratives quotidiennes en lien avec la santé, la famille, la retraite ou l'emploi. Au sein des espaces France Services, deux agents vous accueillent et vous accompagnent pour effectuer des formalités en ligne auprès des organismes suivants :

- Les Finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source),
- L'Agence nationale des titres sécurisé
- La Caisse d'allocations familiales (CAF),
- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM),
- La Mutualité sociale agricole (MSA),
- La Caisse d'assurance retraite,
- Les services des ministères de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise) et de la Justice (accompagnement de l'usager dans l'accès au droit),

- La Poste, (accompagnement sur l'utilisation des services en ligne)
- Pôle emploi (information sur vos droits)

La mise en place de ce nouveau service de proximité représente une enveloppe budgétaire de 57 000 €. La Communauté de communes finance 27 000 €, l'État prend en charge le reste.

#### Retrouvez les jours, horaires et lieux des permanences sur le site :

www.huisne-sarthoise.com, rubrique cadre de vie.

Ou consultez la carte des France Services : <a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services">https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services</a>

A partir du 05/12/2022 : Tuffé à la mairie le lundi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30, La Chapelle du Bois à la bibliothèque (2 rue de Mamers) le mardi de 13h à 17h et le jeudi de 8h30 à 12h30 et Montmirail à la mairie (11 place du château) le mercredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h30. Un 4ème site ouvrira au 1er trimestre 2023 au Luart, à la mairie (6 bis rue Roland Du Luart).

Un conseiller pour se familiariser avec le numérique : La familiarisation aux outils et usages du numérique est un service gratuit et accessible à tous. Didier Reveau, Président de la Communauté de communes, souligne : « Ce dispositif favorise l'équité d'accès au numérique. L'un de ses objectifs est de rendre les personnes autonomes aussi bien dans leurs démarches administratives que dans leurs démarches personnelles. » Un conseiller numérique assure des permanences mensuelles sur chacune des communes de l'Huisne Sarthoise. L'occasion pour les usagers d'échanger avec lui autour de problématiques qui leur sont propres : prise en main du matériel informatique, découverte des réseaux sociaux, démarches en ligne...En parallèle, il propose aussi des ateliers aux débutants qui veulent acquérir les bases pour utiliser un ordinateur. Les rendez-vous se déroulent à Théligny et La Chapelle-du-Bois, un mercredi sur deux, ainsi qu'au Luart et à Montmirail, en alternance le vendredi. Ce service est mis en place par la Communauté de commune. L'opération est portée par le Département et financée par l'Etat. Renseignements auprès de sa mairie pour s'inscrire aux ateliers collectifs et prendre des rendez-vous individuels. Retrouvez l'agenda du conseiller numérique : numérique.perchemeraude.com.

Construction et extension des centres de secours : Dans le cadre de sa compétence incendie, la Communauté de communes participe à deux projets du SDIS 72 : la construction d'un centre d'incendie et de secours à Montmirail-Gréez et l'extension de la caserne de Tuffé-Val-de-la-Chéronne. Situé à mi-chemin entre Montmirail et Gréez-sur-Roc, le nouveau centre de secours a permis la fusion des effectifs précédemment répartis sur les deux sites.

La hausse des effectifs, notamment féminins et des jeunes sapeurs-pompiers, ainsi que l'ancienneté du bâtiment expliquent les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la caserne de Tuffé. En finançant ces deux opérations à hauteur de 15 %, la Communauté de communes contribue à l'amélioration des conditions d'exercice des sapeurs-pompiers locaux. L'enveloppe budgétaire totale consacrée au projet de Montmirail-Gréez s'élève à 950 000 € TTC, celle du projet de Tuffé-Val-de-la-Chéronne est de 510 000 € TTC.

**OPAH :** Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) devrait redémarrer en 2023. Une aide pour les propriétaires privés occupants. Plus d'informations dans quelques semaines...

#### **PAYS DU PERCHE SARTHOIS:**

#### Présentation du Pays du Perche Sarthois

Le Pays du Perche Sarthois, créé en 1995, est un établissement public, une structure de coopération communautaire, au service des collectivités pour la mise en œuvre de projets de développement sur le territoire. Ses adhérents sont le conseil départemental de la Sarthe, les communautés de communes du Gesnois Bilurien, du Maine Saosnois, du Pays de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille, formant un tout de 85 communes et près de 83 500 habitants.

Le Pays du Perche Sarthois porte des actions dans plusieurs domaines :

- La préservation et la valorisation du patrimoine, la sensibilisation des publics dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire,
- La réalisation de l'inventaire général du patrimoine,
- Le développement et la promotion de l'offre touristique locale,
- La commercialisation de circuits touristiques pour les groupes,
- L'aménagement du territoire à travers les compétences SCoT et PCAET,
- La mise en œuvre des politiques contractuelles (Europe, état, région)
- Le développement des circuits alimentaires de proximité dans les restaurants scolaires,
- Le conseil aux porteurs de projets publics et privés,
- L'animation du Conseil de développement.

Tous les documents, toute l'actualité du Pays du Perche Sarthois sont à retrouver sur le site internet : www.perche-sarthois.fr ou sur la page Facebook du Perche Sarthois : https://www.facebook.com/perchesarthois - Contact : 02 43 60 72 77 – Adresse : Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun BP 90100, 72404 La Ferté-Bernard

#### Le Pays d'art et d'histoire

L'animation du patrimoine du territoire: Au cœur de la mission assignée par le ministère de la Culture dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire, l'animation du patrimoine se concrétise par un accompagnement des acteurs du territoire dans la valorisation du patrimoine et par un programme d'animation annuel comprenant une cinquantaine d'évènements par an, animés par les guidesconférenciers du Perche Sarthois, du printemps à l'automne, sur l'ensemble du territoire. Ces animations sont présentées dans la brochure Rendez-vous du Perche Sarthois disponible au début du printemps. Au programme, visites-guidées, randonnées culturelles commentées à pied et en kayak sur l'Huisne, escapegame grandeur nature, circuits-découvertes, conférences, ateliers autour des techniques du bâti, etc.

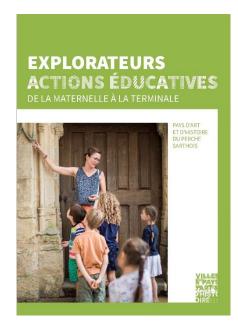
L'animation du patrimoine se concrétise à travers une action phare : Le Monument du Mois : Régulièrement en partenariat avec une municipalité, le Pays d'art et d'histoire met en valeur l'ensemble du patrimoine d'une commune. Du 22 septembre au 15 octobre 2023, Vancé sera à l'honneur avec des animations gratuites chaque week-end et la publication d'un parcours-découverte présentant l'histoire et le patrimoine du village.

L'inventaire du patrimoine : Après l'étude de 11 bourgs du Perche Sarthois (Bessé-sur-Braye, Conflans-sur-Anille, Connerré, Coudrecieux, La Bosse, Montfort-le-Gesnois, Sceaux-sur-Huisne, Semur-en-Vallon, Torcé-en-Vallée, Tuffé Val de la Chéronne, Valennes), l'inventaire du patrimoine se poursuit actuellement avec la commune de Saint-Calais qui bénéficiera prochainement d'un inventaire topographique.

L'ensemble des études menées sur les bourgs sont disponibles sous forme de parcours-découverte papier ou de dossiers numériques sur https://gertrude.paysdelaloire.fr/.



**L'accueil des groupes :** Après son interruption momentanée en raison de la crise sanitaire, le service réceptif a accueilli en 2022, 111 groupes sur le territoire soit 4 424 personnes qui ont pu découvrir sur une journée des sites touristiques ou culturels et des restaurants du Perche Sarthois.



Le Pah c'est aussi un service éducatif, un service à la disposition des établissements scolaires du Perche Sarthois et des structures d'accueil du jeune public hors temps scolaire pour permettre la découverte et l'appropriation du patrimoine par les jeunes habitants. Pour ce faire, une nouvelle brochure détaillant l'offre sera disponible à compter de janvier 2023.

Le service éducatif, c'est aussi une action phare : Après le projet « cinéma d'animation et paysage » en 2022, l'action intitulée « Objectif photo et patrimoine en Perche Sarthois » en 2023 permettra de faire découvrir la photographie, des techniques anciennes à la création actuelle, aux enfants de 12 classes en lien avec différents partenaires (centre culturel de La Laverie et Le Boucan des Arts) et l'artiste Jeanne Minier accueillie en résidence. Pour partager ce projet avec le plus grand nombre, des animations tout public seront également proposées à partir du printemps 2023.

#### Participez à la préfiguration d'un observatoire photographique du paysage du Perche Sarthois

L'action du Perche Sarthois en matière de développement touristique est fondée sur la qualité des paysages, leur préservation apparaît comme l'un des enjeux du territoire. Aussi, cette thématique est l'un des grands axes de travail du Pays d'art et d'histoire depuis sa création en 1998, elle a d'ailleurs fait l'objet de la création de l'exposition permanente Paysage en R'évolution visible dans l'ancienne gare de Tuffé d'avril à fin octobre.

Aujourd'hui, pour aller plus loin nous souhaitons développer, en lien avec l'élaboration du SCoT du Perche Sarthois, un observatoire photographique du paysage afin d'étudier son évolution sur la longue durée en reproduisant à intervalles réguliers des clichés pris dans un même lieu et sous le même angle afin de mettre à disposition ces données pour une meilleure prise en compte de la question du paysage à titre individuel ou collectif.

Pour ce faire, nous nous proposons d'associer les habitants ou usagers du territoire pour sélectionner les sites à photographier dans la catégorie « paysages de qualité à préserver ».

<u>Comment participer</u>? Vous affectionnez particulièrement un point de vue, un site du Perche Sarthois, qu'il soit un paysage rural ou urbain, vous pensez qu'il mérite d'être préservé, alors prenez-le en photo! Localisez-le point de vue le plus précisément possible ou géolocalisez-le. Envoyez-nous votre cliché au

format Jpeg par courriel à l'adresse : perche-sarthois@orange.fr avec pour objet : préfiguration observatoire photographique du paysage du Perche Sarthois et dans le corps du message, les éléments suivants :\_Le numéro de la photo ou son nom et sa localisation précise ainsi que\_vos nom/prénom, coordonnées postales et téléphoniques afin que nous puissions vous recontacter.

#### Développement de la pratique du Canoë-Kayak sur l'Huisne

Dans le cadre de notre projet de développement de la pratique du kayak sur l'Huisne, une étude de faisabilité a été réalisée par un technicien de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) qui a pu effectuer la descente sur 110 kilomètres, de Sablons-sur-Huisne au Mans. Nous avons commencé à mettre en œuvre les préconisations de cette étude qui concernent l'aménagement et la sécurisation de la pratique. C'est dans cette optique qu'un embarcadère sera prochainement créé à Montfort-le-Gesnois. Il permettra de contourner le barrage du Pont Romain. Une base de location sera mise en place cet été sur cet espace, elle vous invitera à naviguer sur cette nouvelle boucle en toute sécurité!

# Le Perche Sarthois repart à la conquête des touristes

Absents depuis 2020, les salons touristiques progressivement de retour. événements sont indispensables pour le développement touristique de notre destination, dont la notoriété grandissante se mesure au gré de nos actions de promotion successives ces dernières années. C'est dans cette optique que le Perche Sarthois était présent au mois de novembre au Salon International des Voyages de Colmar avec le Pays du Mans, le Maine Saosnois et la Maison Prunier, à la rencontre du public du Grand Est,



habitué à la Bretagne et en quête d'un territoire d'étape ou de nouvelles idées de séjours dans le Grand Ouest. Nous espérons pouvoir participer de nouveau aux salons touristiques de Rennes et Paris en 2023 afin de relancer définitivement cette dynamique.



<u>Animations autour du circuit 1906</u>: Le Pays du Perche Sarthois est heureux d'intervenir durant l'année 2023, en partenariat avec la commune de Saint Mars la Brière, sur différentes animations autour de la valorisation du circuit 1906, dans le cadre du centenaire des 24H du Mans.

<u>La Contractualisation</u>: Le Pays du Perche Sarthois vient d'élaborer sa stratégie pour le programme LEADER 2023-2027 et il travaille à l'obtention de tous types de subvention (État, région, département, etc.)

<u>Le SCoT du Perche Sarthois</u>: Le Pays du Perche Sarthois continue de travailler sur la planification territoriale à travers la réalisation de son schéma de cohérence territoriale valant plan climat air énergie territorial (SCoT-AEC). L'année 2023 sera l'occasion de valider les diagnostics territorial et agricole réalisés et fera l'objet de réunions publiques afin de faire connaître ces résultats auprès de la population.





SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES



#### Avant la collecte :

- Déposer les bacs et sacs la veille au soir du jour de collecte, et bien visibles.
- Bac avec poignée côté route et couvercle fermé.
- Sacs jaunes, bien triés, à côté.

#### Après la collecte :

- Reprendre rapidement le bac après le passage du camion.
- Tout sac refusé pour « erreur de tri », ou sac noir déposé au sol, doit être impérativement repris par son propriétaire après la collecte.



Aucun sac noir en dehors du bac

<u>RAPPEL</u>: Les déchets abandonnés aux mauvais endroits ne sont pas collectés par les circuits de collectes habituels. Ces dépôts sauvages sont des infractions passibles d'une amende : articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.

# Le 1er janvier 2024 :

Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets\* pour tous en Europe

Mise en œuvre de solutions de compostage de proximité (Compostage individuel et partagé)

\* Les biodéchets, ce sont les déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Les ordures ménagères sont constituées de 30% de biodéchets\*.

En compostant à domicile cette part valorisable nous réduisons d'autant les tonnages collectés, donc les coûts d'élimination, et soulageons notre bac des ordures ménagères

# Gages de réussite du compost :

Aérer, mélanger et équilibrer les apports secs et humides!





engrais

naturel

#### **MOINS JETER en COMPOSTANT**

## Quels déchets composter ?

#### Déchets de jardin :

- ✓ Tontes
- ✓ Feuilles
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages

Composter permet de réduire ses ordures ménagères de 30% I

#### Déchets de cuisine :

- ✓ Epluchures de fruits et légumes
- Marc de café, filtres, dosettes souples, sachets de thé
- ✓ Coquilles d'œuf
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- Restes de repas (sauf viande/poisson)

# Composteurs en vente auprès du SYVALORM:

Rendez-vous sur le site syvalorm.fr onglet : « j'évite les déchets ».



#### 2 modèles disponibles :

Bois: 300l (72Hx70L cm)

25 euros

Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm)

30 euros

Dans la limite de 2 composteurs par foyer





SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

# Consignes de tri : sac jaune



# Maintenant, tous les petits emballages métalliques sont valorisés

Dosettes de café, capsules, coiffes de bouchons, opercules de pots et bouteilles... sont à déposer dans les emballages recyclables!

#### TRI DES EMBALLAGES

En vrac, vidés et non imbriqués





Tous les pots, barquettes, bouteilles, blisters. tubes. sachets et films en plastique

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

### Emballages métalliques

#### Emballages briques & cartonnettes

















Siège: 11 rue Henri Maubert – 72120 SAINT-CALAIS

Annexe: 1 rue François Arago – 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

Tél: 02 43 35 86 05

# **LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES:**

Les démarches	Les documents à fournir				
Pièce d'identité	Périmée depuis moins de 5 ans / Renouvellement :  - Carte d'identité  - Photo d'identité – de 6 mois et conforme  - Justificatif de domicile  - N° de pré-demande (à faire sur le site <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a> )  Pièce d'identité perdue :  - Photo d'identité – de 6 mois et conforme  - Justificatif de domicile  - Déclaration de perte : CERFA n°14011*02  - Timbre fiscal : 25€ (achat en ligne)  - N° de pré-demande (à faire sur le site <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a> )				
Passeport	<ul> <li>1ère demande personne Majeure         <ul> <li>Photo d'identité – de 6 mois et conforme</li> <li>Carte d'identité</li> <li>Timbre fiscal : 86€ (achat en ligne)</li> <li>Justificatif de domicile</li> <li>N° de pré-demande (à faire sur le site <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a>)</li> </ul> </li> <li>1ère demande personne Mineure         <ul> <li>Photo d'identité – de 6 mois et conforme</li> <li>Carte d'identité du parent</li> <li>Timbre fiscal : montant variable selon l'âge</li> <li>Justificatif de domicile</li> <li>N° de pré-demande (à faire sur le site <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a>)</li> </ul> </li> </ul>				
Certificat d'immatriculation	Vendre un véhicule vous impose de remettre certains documents au nouveau propriétaire et d'avertir l'administration via le téléservice « ANTS »				
Inscription liste électorale	- Justificatif de domicile - Pièce d'identité				
Recensement citoyen	Recensement citoyen <b>obligatoire à partir de 16 ans</b> en Mairie - Pièce d'identité - Livret de famille à jour  Ou en télé service sur MA JDC				
	Urbanisme (sur rendez-vous)				
Permis de construire	- CERFA n°13406*07 - Document graphique (croquis) - plan de situation - Notice décrivant le terrain et présentant - plan de masse le projet - plan de coupe du terrain - Plan des façades et toitures - Photo dans son environnement proche et lointain A déposer en 2 exemplaires, en fonction du projet				

	D'autres pièces peuvent être nécessaires en fonction du projet			
Déclaration préalable de travaux	- CERFA n°13703*07 pour des travaux non soumis à permis de construire - Plan de situation - Plan de coupe du terrain - Plan de masse - Plan des façades et toitures			
Etat Civil				
	Le dossier doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie.			
	Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :			
Mariage	<ul> <li>Original et photocopie de la pièce d'identité</li> <li>Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'électricité ou de gaz, avis d'imposition, justificatif de taxe d'habitation)</li> <li>Informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité)</li> <li>Acte de naissance des époux</li> </ul>			
Déclaration de PACS	<ul> <li>Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété CERFA n°15726*02)</li> <li>Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725)</li> <li>Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois Pièce d'identité en cours de, validité (original +1 photocopie)</li> </ul>			
Reconnaissance	La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie en présentant les documents suivants :  - Justificatif d'identité  - Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois			

**Démarches d'autorisation d'urbanisme :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande d'urbanisme sur internet.

Il n'est plus nécessaire de se déplacer en mairie pour déposer un permis de construire, une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme.

Vous pouvez désormais vous rendre sur la page <a href="https://sirap-sve.fr">https://sirap-sve.fr</a> pour saisir l'administration d'une formalité d'urbanisme.

Après avoir créé un compte, le site vous guidera pour remplir votre demande. Veillez à bien renseigner les informations ainsi que les pièces obligatoires afin d'accélérer le traitement de votre dossier. »

#### **ETAT CIVIL 2022:**

Ne sont communiqués, ci-après, que le nombre de naissances, décès et mariages suite à une délibération de la CNIL rendue le 08 Avril 1999(n°99-24) visant à respecter la vie privée et la tranquillité des personnes.

Naissances: 18

« La naissance d'un bébé est la preuve vivante de l'amour »





#### Mariages: 6

« Le mariage est la traduction en prose du poème de l'amour »

#### Décès:8

« Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis »



#### **NOUVEAUX HABITANTS:**

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter au secrétariat de la mairie afin de se faire connaître et de remplir les formalités d'usage. A cette occasion, il leur sera remis un bon de bienvenue d'un montant de 10€ valable uniquement chez les commerçants ou artisans de la commune.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à :

Mr & Mme CHAIZE Nicolas et Murielle

Mr SOYEZ Lucas & Mme OLIVIER Camille

Mr GUILLIER Romain & Mme MAGNOUX Sybella

Mr CHAMPAILLY Thierry

Mr HUBERT Cédric

Mr LHERBETTE Kenny & Mme MARCHAND Virginie

Mr PEAN Thomas & Mme VIOLEAU Chloé

Mr MORIN Téva & Mme LAGOGUET Géléna

Mr BESNAULT Alexis

Mr et Mme FERRO Amadeu et Dorine

#### **ENVIRONNEMENT:**

**Opération une naissance, un arbre** : L'opération se poursuit cette année, en partenariat avec la région Pays De La Loire. Nous avons planté 14 arbres pour les naissances de l'année 2021. Les essences retenues pour cette année sont : Le tilleul, le robinier (faux accacia),





le févier d'Amérique, le noisetier commun. Ces arbres correspondent à un choix raisonné quand aux conditions climatiques actuelles (sécheresses à répétition) et à la nature du sol. Ces arbres sont plantés en périphérie de la salle des fêtes aux côté de ceux implantés en 2021. Ces arbres sont choisis dans le cahier des charges donnés par la région Pays De la Loire dans le cadre de l'opération une naissance, un arbre.

Collecte des déchets verts: Depuis l'automne 2021 la collecte des déchets verts est ouverte aux habitants de la Chapelle, elle se situe à l'arrière du stade. Cette collecte permet de recueillir les déchets verts (déchets de taille, déchets de tonte, déchets de jardin, bois...). Les prochaines dates seront communiquées prochainement, la collecte devrait reprendre fin janvier 2023. Les déchets verts collectés seront valorisés en paillage (broyage) et peut-être aussi sous forme de compost. N'hésitez pas à passer vous renseigner en mairie si vous souhaitez davantage de renseignements ainsi que pour des volumes plus importants.

Soutien financier pour les systèmes de récupération d'eau de pluie : Grâce à une aide



et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Le Département de la



Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale. En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée. L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités. Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m3 et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir

Le dossier de demande est téléchargeable sur WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE et sera à retourner : Département de la Sarthe, Service Eau et Rivières Domaniales, Place Aristide Briand – 72000 Le Mans ou par courriel : celine.jallot@sarthe.fr

Brûlage des déchets verts: Le brûlage des déchets verts génère des particules fines qui contribuent à la pollution de l'air et aux pics de pollution, y compris dans les Pays de la Loire, avec la circulation automobile et l'activité industrielle. Plus généralement la combustion à l'air libre contribue, de façon non négligeable à cette pollution chronique à l'origine de nombreux décès (étude de santé publique France, juin 2016). Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers en correspondance avec l'article 84 du règlement sanitaire type. La préfecture de la Sarthe précise les conditions d'application de l'interdiction du brûlage des déchets verts sur la page : http://www.sarthe.gouv.fr/brulage-des-dechets-

#### LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT :

La commission du fleurissement a réuni un jury le 27 juillet afin d'évaluer les participants du concours fleurissement et potagers. Le concours a réuni 11 participants. L'édition 2022 a été marquée par un été extrêmement chaud et sec, la gestion de l'eau a été compliquée. L'incidence sur les jardins a été importante cependant la beauté et la diversité des plantes présentées ont conquis le jury. La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des vœux du maire le dimanche 8 janvier 2023.





Les lauréats sont les suivants :

**Catégorie potager fleurs :** 1er Mr et Mme PROVOST, 2ème Mr et Mme CABARET, 3ème Mme COURTEMANCHE, 4ème Mr SORBIER et Mme LECOURT.

Catégorie potager : 1er ex-aequo Mr et Mme EPINEAU et Mr et Mme THIREAU, 2ème Mr et Mme CHOUANET.

Catégorie fleurs: 1er Mr et Mme MENARD, 2ème Mme ROSTEAU.

Catégorie jardin permacole : Mr et Mme PAPIN.

Coup de cœur du jury : Mme FOUQUET





#### **TARIFS LOCATION SALLE DES FETES:**

# TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE pour l'année 2023

# **LOCATION: PETITE SALLE + CUISINE:**

ufaculation CO issue	LOCATION/CONSOMMABLES	
réservation 60 jours	TARIF	TARIF HORS
avant la date de location	COMMUNE	COMMUNE
OCCUPATION WEEK-END	160€	180 €
(du vendredi 13 h 30 au lundi 9h)	100€	100 €
OCCUPATION SEMAINE	60 €	60 €
une journée (du lundi au jeudi)	60€	60 €

# **LOCATION: LES 2 SALLES + CUISINE:**

	LOCATION/CONSOMMABLES	
	TARIF	TARIF HORS
	COMMUNE	COMMUNE
OCCUPATION VENDREDI SOIR	240 €	300 €
OU UN JOUR FERIE EN SEMAINE	240€	
OCCUPATION WEEK-END	420€	470 €
(du vendredi 13 h 30 au lundi 9h)	420€	4/0€
OCCUPATION SEMAINE	155 €	220€
une journée (du lundi au jeudi)	133€	220€

# **CONCERNANT LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE:**

GRANDE SALLE + CUISINE	LOCATION/CONSOMMABLES
LUNDI A JEUDI	
POUR UNE MANIFESTION PAYANTE	
1ERE OCCUPATION	25 €
OCCUPATION PAYANTE	95 €
VENDREDI AU DIMANCHE	
1ERE OCCUPATION	80 €
2 OCCUPATIONS WEEK END PAR AN	200 €
3 OCCUPATIONS WEEK END PAR AN	200 €
A PARTIR DE LA 4E OCCUPATION	380 €
PETITE SALLE + CUISINE	
1ERE OCCUPATION	15 €
VENDREDI AU DIMANCHE	55 €

# **TARIF POUR LE MENAGE:**

les tarifs de ménage seront appliqués comme suit :

pour 1 heure de ménage :	15€
pour 2 heures de ménage :	45 €
pour 3 heures de ménage :	90 €

#### **INFORMATIONS DIVERSES:**

#### **Boucher-Charcutier:**

Mr ROYAU, boucher charcutier est à votre disposition, il est présent le mardi matin sur la place de l'église de 8h à 13h.

#### Portage de repas à domicile :

Le service fonctionne bien depuis maintenant presqu'un an.

A ce jour nous proposons deux prestations : 1 repas midi (entrée, plat, fromage et dessert) pour 5,50€ et la possibilité de prendre le repas du soir (potage, fromage et dessert) pour un supplément de 2€ (tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Ces repas sont préparés à la cantine par le cuisinier de notre prestataire Bretagne Saveurs, ils sont élaborés à partir de produits frais et locaux. Ces repas sont livrés par un de nos agents à votre domicile y compris pendant des vacances scolaires (livraison par un élu).

Elagage: Une action indispensable. Elaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant. Enedis réalise périodiquement l'élagage de mise en sécurité aux abords des réseaux électriques de distribution. Dans ce cadre, nous faisons appel à des prestataires spécialisés et prenons en charge la prestation. La végétation étant votre propriété, le bois et les déchets résultant de cet élagage seront laissés sur votre propriété. En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public. Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée ou l'effectuer vousmême après avoir rempli une déclaration de travaux sur : http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

**Recensement citoyen**: Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Journée défense et citoyenneté: La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen. La JDC fait suite au recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) des jeunes Français. Vous devez y participer avant d'avoir 18 ans (ou avant 25 ans dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez. Si vous vivez à l'étranger, la JDC peut y avoir lieu.

#### https://presaje.sga.defense.gouv.fr/

La fibre optique: La fibre est maintenant déployée sur notre commune et les foyers sont éligibles auprès des opérateurs. Vous pouvez vérifier l'éligibilité de votre adresse sur lafibrearrivechezvous.fr, ensuite, vous cliquez sur « Je teste l'éligibilité de mon adresse ». si la pastille est verte, vous pouvez contacter votre opérateur et demander le raccordement.

#### LA MISSION LOCALE SARTHE NORD:



INFORMATION ORIENTATION FORMATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE





#### **MAISONS FISSUREES:**

Après un été marqué par plusieurs vagues de canicule, vous avez peut-être constaté que des fissures sont apparues sur les murs extérieurs ou intérieurs de votre maison. Ces fissures peuvent être liées à un phénomène naturel lié au retrait et au gonflement des argiles situés dans le sous-sol.

A FERTÉ BERNARD

Si vous êtes concernés, il convient de ne pas déclarer de sinistre à votre assureur tant que la commune n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle.

Vous êtes invités à transmettre à la mairie, le plus rapidement possible, un dossier comportant un courrier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle avec votre numéro de téléphone, ainsi que votre adresse postale et électronique. Joindre des photos des fissures observées, la date de leur apparition, tout élément utile comme la nature du sol, etc....

Ce dossier peut être transmis soit à l'accueil soit par mail mairielachapellestremy@wanadoo.fr

La commune procèdera ensuite à une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès du ministère de l'Intérieur.

La commune de la Chapelle Saint Rémy est adhérente de l'Association des Communes Sarthoises Victimes des Retraits et Gonflements des Argiles (ACSVRGA), qui agit auprès des pouvoirs publics pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle dans un maximum de communes sarthoises.

MAIRIE

**Horaires** 

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 9h à 12h

Vendredi (semaine paire) ouverte de 15h à 18h

Samedi: (semaine impaire) de 9h à 12h

Samedi: (semaine paire) fermée

Mercredi: fermée

RDV avec Mr le maire le vendredi après-midi ou samedi Adresse: 5 rue des lilas / 02 43 93 45 67

matin

Numéro d'astreinte Mairie : du vendredi soir au lundi

matin au 07.76.87.05.61

Adresse: 2 rue des Lilas

Tel: 02 43 93 46 12 - Fax: 02 43 71 81 52

Courriel: mairielachapellestremy@wanadoo.fr

Site internet: www.lachapellesaintremy.fr

**AGENCE POSTALE** 

**Horaires** 

Tous les matins sauf le mercredi

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h

Vendredi (semaine paire) ouverte de 15h à 18h

Samedi: (semaine paire) fermée

**ECOLE HENRI MATISSE:** 

**ÉCOLE MATERNELLE** 

14 Rue des Mimosas - Tel: 09 77 97 25 10

**ÉCOLE PRIMAIRE** 

7 rue des Lilas - Tel: 02 43 71 15 51

**CANTINE SCOLAIRE:** 

14 rue des Mimosas - 02 43 71 16 36

**POINT LECTURE (inscriptions et prêts gratuits)** 

Horaires

Lundi: 18 h à 19h

Mercredi: 10h à 12h

Jeudi: 16h30 à 17h30

Samedi: 11h à 12h

Courriel: pointlecture.lachapellestremy@laposte.net

Responsables: Elisabeth COURTIN et Christophe LAMY

Bénévoles: Priscillia GACHET, Catherine LISSY, Déborah POUR-RIOT LE CHEVALIER, Géraldine PHILIPPE et Lydie COUSINARD.

N° D'URGENCE

**SAMU: Appeler le 15** 

Pompiers: 18

Police / Gendarmerie: 17

Médecin généraliste (après 20h en semaine et le week-end à

partir du samedi 12h): 116 117

Gendarmerie de Saint Mars La Brière :

02 43 89 70 04

Gendarmerie de Connerré: 02 43 89 00 01

Réseaux (24h/24 et 7J/7):

Véolia: 0969 323 529

ENEDIS (ERDF) Dépannage : 09 726 750 72

PHARMACIE: 3237 (24h/24; 7j/7)

#### MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE LOMBRON:

http://www.mairie-lombron.fr/notre-commune/sante/

**HORAIRES DECHETERIES:** 

Lombron 02 43 20 93 23:

Lundi et samedi 9h00 à 12h00

Mercredi et vendredi 14h à 17h00 (hiver) et 14h00 à 18h00 (été)

Tuffé 02 43 71 88 74:

Mercredi et vendredi 9h00 à 12h00

Lundi 14h00 à 17h00 (hiver) et 14h00 à 18h00 (été)

Rédaction et mise en page : Commission communication (EDON Dominique, LAMY Christophe, CADILLON Marina, GUILLARD Martine, LE CAIGNARD Christelle, LENOIR Lucie, RIOUL Xavier) lagazettedescapelloremyens@gmail.com

Impression: GRAPHIC OUEST 52 Rue Principale, 72110 ROUPERROUX LE COQUET 02 43 24 21 09